INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour le suivi des travaux à parachever ou pour toute demande de service après-vente, veuillez remplir un billet de service en ligne sous l'onglet Espace client de notre site Web.

https://lachance.qc.ca/service-apres-vente

Pour toute urgence, veuillez communiquer avec la gestionnaire du service après-vente.
Tél. : 819 820-1545 # 257 - Courriel : sav@lachance.qc.ca

Rendez-vous chez le notaire

Veuillez noter qu'aucun représentant des Entreprises Lachance n'assiste aux rendez-vous chez le notaire pour la signature de l'acte de vente. Cette procédure est entièrement prise en charge par le notaire.

Changement de serrure

Vos nouvelles clés seront déposées sur le compteur électrique, **s.v.p. retournez la clé de chantier à l'un de nos bureaux de vente et conservez le porte-clés.**

Hydro-Sherbrooke ou Hydro-Québec

Assurez-vous de transférer votre compte d'électricité (en ligne ou par téléphone) afin de prendre en charge le compteur à la date de votre prise de possession.

Bacs roulants

Pour obtenir vos bacs à déchets, récupération et compost, nous vous invitons à appeler ou à vous présenter au bureau d'arrondissement ou à l'hôtel de ville de votre municipalité. Des frais s'appliqueront pour l'achat de vos bacs.

Poste

Pour toute question concernant votre courrier et l'attribution de votre boite postale, contactez Poste Canada au **1-866-607-6301.**

Arbre

Un arbre sera planté à l'automne en façade de votre terrain par Jardin Pro, qui en choisira l'essence selon votre terrain.

La ville peut exiger plus d'un arbre selon la dimension de votre terrain. Si tel est le cas, il sera de votre responsabilité de planter le ou les arbres supplémentaires.

Rallonges de gouttière

Nous vous recommandons d'installer une rallonge d'environ 1,5 m à chacune de vos descentes de gouttière. Lors d'épisodes de pluie en période hivernale, il est important de vous assurer que l'eau ne demeure pas emprisonnée entre les accumulations de neige et votre fondation.

MISE EN GARDE ET ENTRETIEN

DOCUMENT IMPORTANT À CONSERVER ET À CONSULTER RÉGULIÈREMENT

Terrassement

Nous nous engageons à livrer un terrain avec des pentes adéquates et un bon drainage. Toutefois, il est de votre responsabilité de maintenir ces pentes dégagées afin de permettre l'écoulement de l'eau. Comme le sol est en constante évolution, il est important de laisser le temps à la pelouse de bien s'enraciner.

Nous recommandons également de faire traiter et aérer votre pelouse chaque année. Un bon entretien favorise la santé du gazon et améliore la percolation du terrain.

En cas de demande de service après-vente concernant le drainage, la première vérification portera sur l'état et l'entretien de la pelouse. Si la tourbe est en mauvaise condition, il vous sera demandé de la rétablir avant que votre demande ne puisse être évaluée.

Le terrassement de votre maison est fait selon les particularités naturelles de celui-ci. Le drainage, la percolation et l'état futur de la pelouse ne sont pas garantis.

Pose du gazon

Si le gazon a été installé après la prise de possession de votre maison, il est important de l'arroser régulièrement pendant au moins 2 semaines afin d'éviter qu'il ne brûle. Nous ne pourrons pas être tenus responsables des dommages si cet entretien n'est pas effectué.

Balcon de béton

Produits déglaçant : N'utilisez aucun produit déglaçant sur votre balcon de béton durant les 18 premiers mois, même s'il est indiqué comme étant sécuritaire pour le béton. Dans les deux premières années, le béton est encore en processus de durcissement et l'utilisation de tels produits pourrait entraîner l'écaillage de la surface. Ces dommages ne sont pas couverts par la garantie.

Dégagement sous la marche : maintenez toujours un espace libre d'au moins 2 pouces sous la dernière marche du balcon, afin d'éviter que le soulèvement du sol en période de gel n'endommage le balcon.

Thermopompe

Pour une thermopompe murale, vous ne devez pas descendre la température en bas de 18 degrés en mode climatisation. Un tel usage par temps chaud pourrait faire geler l'intérieur de l'appareil et causer un écoulement d'eau sur votre mur.

Pour de l'information sur l'entretien de votre thermopompe : www.leprohon.com/entretien/

Déshumidificateur

Nous recommandons de vous procurer un déshumidificateur dès la prise de possession de votre maison, afin de contrôler le taux d'humidité dans votre sous-sol. Cela protège autant la qualité de l'air que la durabilité des matériaux.

Cette recommandation est d'autant plus importante si vous avez un plancher de bois franc, puisque l'humidité peut entraîner le gonflement ou l'apparition de fissures dans le bois.

Bois traité

Il est recommandé de teindre ou de vernir le bois traité utilisé sur vos balcons et/ou patio. Il est aussi fortement conseillé de le faire dès la première année afin d'éviter les fendillements.

Portes et fenêtres Isothermic

Vos portes et fenêtres sont couvertes par une garantie à vie limitée, selon les spécifications du manufacturier. Le dépliant explicatif est disponible en ligne : Garantie-résidentielle-à-vie-limitée_2022_FR.pdf.

Si votre prise de possession remonte à **moins d'un an**, veuillez communiquer directement avec nous.
Pour toute demande de service **au-delà d'un an**, contactez directement Isothermic au 819-566-6331.

Numéro de commande :

Échangeur d'air

Il est recommandé de régler votre échangeur d'air en mode **circulation intérieure** à la **première vitesse**. Vous pourrez ensuite consulter la charte ci-dessous pour adapter le taux d'humidité en fonction de la température extérieure.

Température extérieure en degrés Celsius	Taux d'humidité maximum souhaitable pour une température intérieure de 21 Celsius
-12 et moins	**30 %**
-6 à -11	**35 %**
0 à -5	**40 %**
Été	**90 %**

Pour plus d'explications sur votre échangeur d'air : www.aspirocentral.com/echangeur-dair/

Entreposage des produits nettoyants sous l'évier

Il est déconseillé de les entreposer sous l'évier de cuisine ou le lavabo de la salle de bain, surtout s'ils contiennent de l'acide chlorhydrique ou d'autres produits chimiques. Les contenants mal fermés peuvent libérer des vapeurs nocives qui endommagent la tuyauterie et causent des fuites. Ranger les produits dans un endroit frais et bien aéré.

Robinet extérieur antigel

Vos robinets extérieurs sont conçus pour résister au gel. Toutefois, il est essentiel de ne rien laisser brancher (boyau ou autre) pendant l'hiver, car cela pourrait empêcher le robinet de fonctionner correctement, provoquer le gel de la conduite et causer des dommages à votre fondation.

Silicone

Vérifier les joints de silicone au pourtour de vos éviers, douches et bains. Ceux-ci nécessitent d'être refaits régulièrement selon l'usage. Cela fait partie de l'entretien général de la maison.

Plinthe électrique

Assurez-vous que rien n'obstrue vos plinthes électriques à moins de 6''. Si votre plinthe est obstruée, cela peut causer des risques de feu et fera en sorte qu'elle sera aussi beaucoup moins performante pour la dissipation de votre chauffage.

CALENDRIER D'ENTRETIEN

CE DOCUMENT CONTIENT LES PRINCIPALES TÂCHES D'ENTRETIEN À RÉALISER TOUT AU LONG DE L'ANNÉE AFIN D'ASSURER LA DURABILITÉ ET LE BON FONCTIONNEMENT DE VOTRE MAISON.

À faire au printemps

- ☐ **Inspecter** la toiture, les solins et retirer les débris qui peuvent s'y loger.
- ☐ **Vérifier** les fondations (fissures, infiltrations, margelles).
- ☐ **Inspecter** la toiture et les gouttières et nettoyer au besoin.
- ☐ **Vérifier**, nettoyer ou remplacer les filtres de la thermopompe.
- ☐ **Nettoyer** les fenêtres, moustiquaires et murs intérieurs.
- ☐ **Inspecter** les clôtures, terrasses et balcons; appliquer un scellant au bois si nécessaire.

À faire en été

- ☐ **Nettoyer** les surfaces extérieures et réparées au besoin (dalles, asphalte, entrées).
- ☐ **Vérifier** les tuyaux d'écoulement de la thermopompe, assurez-vous qu'ils ne sont pas bouchés.
- ☐ **Vérifier l'humidité** au sous-sol (viser <60 %) et utiliser un déshumidificateur.
- ☐ **Inspecter et lubrifier** les fenêtres, portes et portes de garage.
- ☐ **Inspecter** les boiseries, revêtement extérieur, joints extérieurs (présence d'insectes ou animaux).

À faire en automne

- ☐ **Inspecter** la toiture et les gouttières et nettoyer au besoin.
- ☐ **Fermer** le robinet extérieur, débrancher et ranger les boyaux.
- ☐ **Nettoyer** les plinthes, convecteurs et calorifères.
- ☐ **Vérifier** l'entretoit pour détecter fuites ou moisissures.
- ☐ **Tester** les avertisseurs de fumée et de CO2. (Appuyer sur le bouton test de l'appareil).

À faire en hiver

- ☐ **Déneiger** les accès, bouches d'aération et sorties (sécheuse, échangeur d'air).
- ☐ **Surveiller** l'apparition de glace/givre dans l'entretoit ou sur le toit.
- ☐ **Vérifier** les infiltrations d'air aux fenêtres et portes.
- ☐ **Passez l'aspirateur** sur les avertisseurs de fumée, car la poussière ou les toiles d'araignée peuvent entraver leur fonctionnement.

À faire au 2 ans

- ☐ **Nettoyer** les conduits d'évacuations (sécheuse, hotte, échangeur d'air, etc.).
- ☐ **Inspecter** les joints de calfeutrage autour des portes, fenêtres et autres ouvertures pour vérifier leur intégrité.

À faire au 5 ans

- ☐ **Changer** les boyaux d'alimentation d'eau de la laveuse, du lave-vaisselle et du réfrigérateur pour éviter l'usure et les fuites.
- ☐ **Faire inspecter** les clapets antiretours pour vérifier leur bon fonctionnement.